MAIRIE COMMUNE DE CORBÈS

Adresse
199 impasse de la Mairie 30140 Corbès

Horaires d'ouverture Mairie

- Mardi : 10 h 00 – 12 h 00 et 13 h 30 – 17 h 00
- Jeudi : 10 h 00 – 12 h 00 et 13 h 30 – 17 h 00
- Horaires d'ouverture Médiathèque
- Mardi de : 10 h 30 – 12 h 30
- Mercredi : 14 h 30 – 16 h 30
- Le 1er & 3ème samedi du mois : 10 h 00 12 h 00

09 62 02 34 16 mairie30140@corbes.fr

RENCONTRES :
Maire, Adjoints, Conseillers
Sur Rendez-Vous, les demandes sont à faire, au secrétariat, en téléphonant, en écrivant (poste ou mail) en Mairie. En précisant le motif de votre demande, les personnes que vous désirez rencontrer, en indiquant le nombre de personnes qui veulent se présenter. Une réponse vous sera donnée dans les plus brefs délais.

Animations 2024

Des projets sont en préparation, du théâtre, une chorale, une soirée « cabaret », le repas de la commune, une nuit étoilée…

Suivre l'actualité sur le site de Corbès
Ou sur illiWapp (page 4)

Pensez à vous inscrire pour le repas de la commune, pour les spectacles avec réservation (train…). Voir site : corbes.fr

Par courriel, téléphone ou aux heures d'accueil de la mairie.

Guettez vos boîtes aux lettres…

Imprimé par nos soins – ne pas jeter sur la voie publique

Le Corbésien

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

Mars 2024

Le mot du Maire,

Avec mon équipe municipale nous appliquons une politique de sagesse, avec une gestion qui nous permet de faire face aux imprévus tout en continuant à équiper et à moderniser notre commune et ce malgré une administration et des services publics dont la lourdeur n'a d'égal que leur complexité.

Au cours de notre mandat, et à ce jour nous pouvons cocher :

- Coup de pouce à cette jeune entreprise « Sericyne » de Monoblet à Bagard en passant par Corbès… avec la plantation de mûriers à Can Lep.
- L'adjonction attenante au Micocoulier, de la mairie, dans des locaux répondants à toutes les normes actuelles, ce qui a permis le déménagement de la bibliothèque et sa mutation en médiathèque. A cette occasion un grand merci à notre secrétaire bibliothécaire et à toutes les bénévoles qui s'en occupent.
- Les travaux et aménagement du Jardin Clos qui voit les animations se développer avec la participation de la Verrerie d'Ales, du Cratère…
- La mise aux normes de la commune avec le profil de baignade
- L'installation de la plaque commémorative au cimetière
- La création d'un espace de stationnement provisoire pour les manifestations au Jardin Clos ainsi que la construction d'un quai au passage à niveau
- Le « dépoussiérage » du PLU

Il nous reste à réaliser entre autres :

- La réhabilitation des locaux de l'ancienne mairie.
- La fusion avec Thoiras et Sainte Croix de Caderle.

Il nous reste deux ans…Tout ceci sans mettre en péril la bonne santé financière de la commune, à la satisfaction de la majorité d'entre vous.

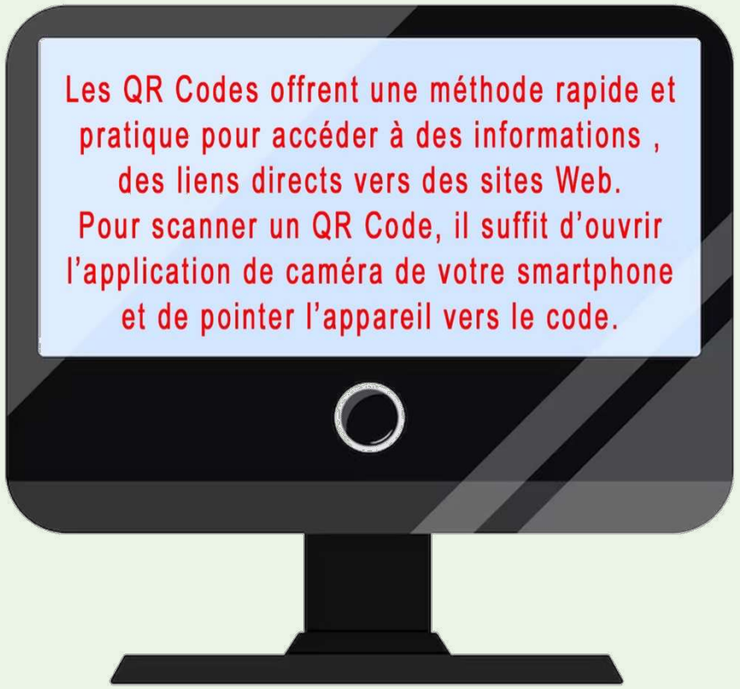

www.corbes.fr

Animations

SAINT-JEAN DU GARD
AL SOUREL DE LA LIBERTA

Carte d'identité et passeport sont désormais possible à la Mairie de St Jean du Gard, les démarches sur le site *www.ants.gouv.fr* sont obligatoires en premier lieu puis ensuite prise de rendez-vous à l'accueil de la mairie ou par téléphone 04 66 56 26 36.

Imprimé par nos soins – ne pas jeter sur la voie publique

Animations 2023

Cinéco et l'Iroquois

Animations 2022/2023
voir sur le site de Corbès

Les travaux

Imprimé par nos soins – ne pas jeter sur la voie publique

SOMMAIRE

Visitez le site de Corbès : https://corbes.fr

Page 1	Le mot du Maire
Page 2	Le QR Code ? Démarches administratives St Jean du Gard
Page 3	Sommaire
Page 4	IlliWapp – Inscriptions à l'école de Thoiras
Pages 5	OLD (Obligations Légales de Débroussaillement)
Pages 6/7	La Commune Nouvelle
Page 8	La Médiathèque
Page 9	On s'y retrouve – Le Cadastre Solaire
Page 10	Les travaux
Page 11	Animations Jardin Clos 2023
Page 12	Mémento – Animations 2024

APPLICATION POUR LES MAIRIES ET LES CITOYENS

Nous vous proposons l'installation simple et gratuite, sur votre téléphone portable, de l'application illiwap qui vous permettra d'être informé en temps réel des éléments importants concernant votre commune.

Très utile en situation de crise, nous ne publierons sur cette application que des informations pouvant vous intéresser telles que des réunions (séances du Conseil, réunions publiques, ...), et des communications officielles sur l'état de sècheresse ou des problèmes impactant les réseaux par exemple.

Inscription à l'école de Thoiras :

L'inscription de votre enfant à l'école maternelle ou élémentaire de Thoiras se fet au secrétariat de Mairie de Thoiras au :

04 66 61 62 82 - thoiras30.mairie@wanadoo.fr

Fait
9/10

ON S'Y RETROUVE...

Estimer gratuitement la faisabilité économique et le rendement d'une installation solaire, tel est le but de ce nouvel outil. Particuliers, professionnels, collectivités peuvent s'en inspirer pour leurs projets.

Alès Agglomération LE SUD INGÉNIEUX

Le cadastre Solaire

La Médiathèque

Le petit mot des bénévoles

L'équipe de la médiathèque vous accueille, vous oriente et vous conseille.
Elle vous offre un large choix : Romans, thrillers, biographies, documentaire, bandes dessinées, DVD, CD et livres audio.
Un espace de jeux et de lecture est dédié aux enfants et adolescents.
Vous êtes les bienvenus pour un instant de lecture ou d'échange

Les projets de rencontres

- Présentation du livre de Maxime Vincent : Vendredi 26 Avril.
- Introduction sur les plantes avec Madame Bancillon Suzette.
- Présentation de la flore cévenole et insectes, par Marie-Jo Vincent…
- Rencontre avec Mireille Pluchard, écrivaine Cévenole.
- et des surprises…

Imprimé par nos soins – ne pas jeter sur la voie publique

Réunion sur les **O**bligations **L**égales de **D**débroussaillement (OLD) à Vabres. A l'invitation des communes de Sainte Croix de Caderle, Thoiras, Corbès et Vabres, le 02 octobre 2023 :

Débroussaillez votre terrain dès maintenant …

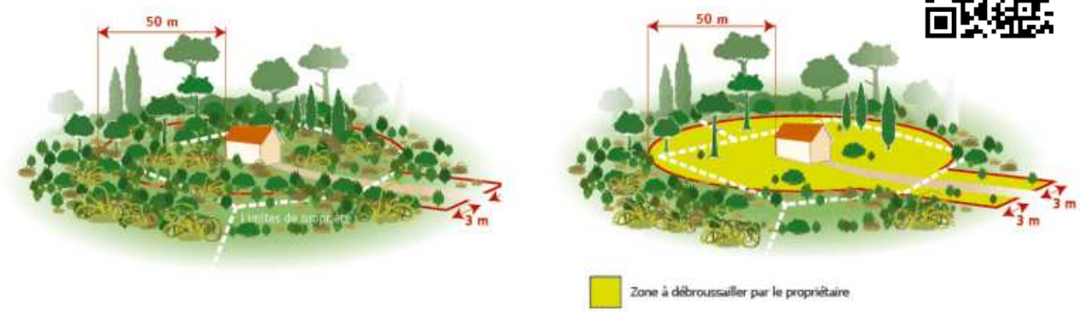

O.L.D.

CORBES | THOIRAS | SAINTE CROIX DE CADERLE

Projet de Commune Nouvelle « parut dans le Petit Thoirassien N° 60 »

Les communes de Corbès, Sainte Croix-de-Caderle et Thoiras ont décidé d'engager une réflexion sur la création d'une commune nouvelle. La constitution d'une commune nouvelle est l'opportunité de réfléchir à un projet de territoire cohérent qui donne envie de vivre, d'habiter et d'investir sur le territoire. Cela concerne les espaces publics, l'économie, l'emploi, le tourisme, le sport, la culture, l'action sociale, les infrastructures ou encore les loisirs.

Ainsi, les élus des trois communes ont rédigé un projet de charte qui a pour objectif d'acter la volonté qui a animé les élus fondateurs, ainsi que les principes fondamentaux qui vont s'imposer aux élus en charge de la gouvernance de la commune nouvelle et des communes déléguées de Corbès, Sainte-Croix-de-Caderle et Thoiras.

Ce projet de charte est accessible à tous sur les sites des trois communes. Il peut être commenté via l'adresse mail : communenouvelle30@orange.fr

Les objectifs de la commune nouvelle :

- Permettre l'émergence d'une nouvelle collectivité rurale plus dynamique, plus attractive en termes économique, social, d'habitat, culturel, sportif, et en capacité de porter des projets que chaque commune prise séparément n'aurait pas pu porter ou difficilement porter.
- Maintenir un service public municipal de proximité au service des habitants du territoire. Il s'agit de mutualiser les ressources humaines, financières, immobilières et matérielles des trois communes pour améliorer le service rendu et assurer le développement cohérent et équilibré du territoire dans le respect des intérêts de ses habitants et d'une bonne gestion des deniers publics.
- Assurer une meilleure représentation du territoire et de ses habitants auprès de l'Etat, tout en respectant une représentation équitable des communes fondatrices au sein de la commune nouvelle et une égalité de traitement entre les habitants des communes déléguées.
- Conserver l'identité de tous les villages et hameaux formant la commune nouvelle et permettre leur développement et leur pérennité en matière d'urbanisme, notamment pour renforcer l'école primaire, les commerces, les entreprises et les services.
- Veiller à préserver la représentation de chacune des communes historiques au sein de la commune nouvelle.

Imprimé par nos soins – ne pas jeter sur la voie publique

Les principes de la commune nouvelle :

- Conserver l'identité de chaque commune fondatrice, préserver son cadre de vie au sein de la commune nouvelle,
- Préserver le patrimoine communal et en optimiser les usages,
- Maintenir un service public de proximité adapté aux besoins des habitants du territoire permettant de renforcer le développement cohérent et équilibré de chaque commune fondatrice, tout en restant vigilant sur la bonne gestion des deniers publics,
- Garantir un cadre de vie accueillant et attractif permettant aux habitants de s'épanouir dans une vie locale riche et diversifiée, chaque commune devant conserver son identité et ses spécificités,
- Conforter et développer l'attractivité du territoire notamment en matière de services publics et privés, d'économie (commerce, artisanat, agriculture) et d'habitants,
- Porter des projets qu'une commune seule ne peut réaliser,
- Contribuer à promouvoir, dans le cadre de ses compétences, un développement durable visant à « satisfaire les besoins de développement et la santé des générations présentes, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »

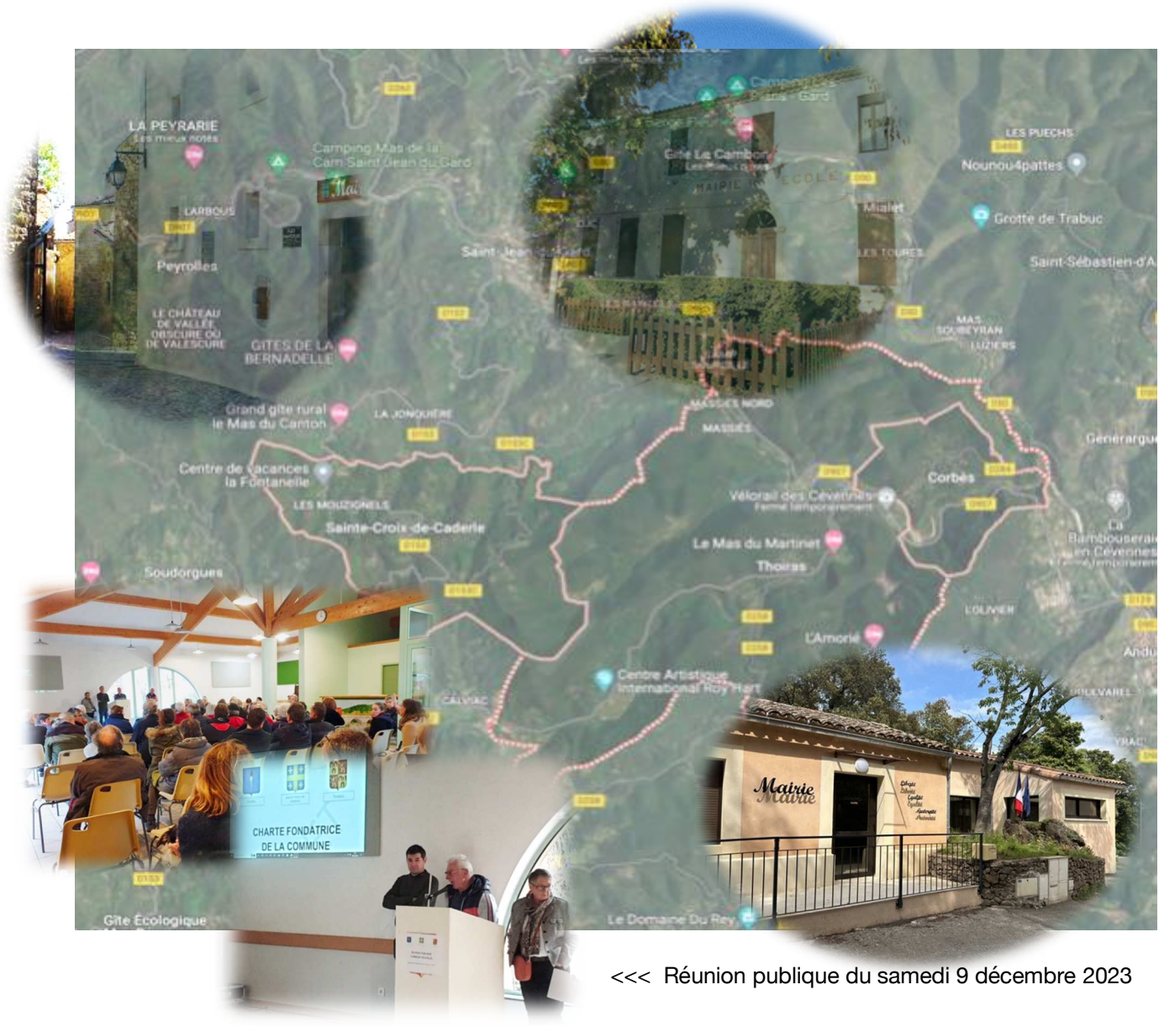

<<< Réunion publique du samedi 9 décembre 2023